

AULT

La Ville résilie la délégation du camping

Travaux non réalisés, ambiguïté sur les tarifs, manque de clarté... La municipalité a décidé de résilier la délégation de service public du camping de la Cavée verte. Le gérant se défend.

Trois points concernant la zone d'aménagement concerté du Moulinet étaient, mardi soir, très attendus au conseil municipal : rétrocession des équipements publics par le syndicat mixte à la ville ; implantation de la salle multifonctions à vocation culturelle et validation de son programme (voir en encadré). La résiliation de la délégation de service public du camping de la Cavée a fait l'actualité à leur place.

Ce camping municipal est géré depuis 2011 par Michel Andrieux, responsable de la société CMR. Il possède celui de Criel et deux autres équipements dans le Var. Il se serait engagé à un certain nombre d'aménagements que le conseil lui reproche de ne pas avoir réalisés.

Les travaux ont commencé

Sur chaque point, le gérant répond. Mise en place d'un service internet et d'un distributeur de boissons ? « C'est fait depuis le début, il y a même un billard, un baby-foot et une machine à café ! » Développement de l'offre en jeux pour enfants ? « Elle est en cours de remise aux normes et d'être grillagée. Les panneaux sont arrivés. Nous

n'avons pas misé sur cette offre car la clientèle est très majoritairement âgée. 54 emplacements sur 102 sont en résidence annuelle. Nous avons tout fait pour développer le camping de passage, ça ne marche pas. C'est pourquoi nous n'avons pas développé de site internet. Il est en construction et sera prêt en février. »

Rénovation des sanitaires ? « En cours. Carrelage, placo... Les huisseries seront toutes changées. » Aménagement d'un accès automatique avec barrière et portillon pour piétons ? « Tout est commandé. La facture est même réglée, mais l'entreprise Béranger, de Londinières, de par son planning ne pourra intervenir



Michel Andrieux (à gauche) supervise les travaux dont une partie est réalisée par le responsable du site, Benoît Bernard.

Le Moulinet remis à plus tard

Une cinquantaine de membres de l'association Ault environnement ont manifesté devant la mairie avant le conseil municipal dans l'espoir d'obtenir le refus de trois points concernant le projet de zone d'aménagement concerté du Moulinet. En début de réunion, le maire Marthe Sueur a menacé d'un huis clos et fait sortir un perturbateur pour obtenir le calme dans l'assemblée. Les trois points ont été annulés de l'ordre du jour et repoussés à janvier. « Parce que le syndicat mixte n'a pas non plus délibéré ces mêmes points le 9 décembre, justifie le maire Marthe Sueur. Il est propriétaire, c'est donc à lui de présenter son projet, de prendre ses décisions et ensuite de nous rétrocéder

ce qui est prévu. Le recul du vote n'a rien à voir avec la mobilisation d'Ault environnement. »

Le président de l'association, Bernard Motuelle, se dit néanmoins « satisfait que les points soient annulés. On souhaite ne pas aller trop vite. On ne sait pas comment ça va se passer car, a priori, ni le syndicat mixte ni la mairie ne veut traiter ces points en premier. C'est, de toute façon, du temps de gagné. Nous espérons un jour une réunion publique pour présenter les objectifs du Moulinet, différents de ceux livrés le 20 novembre 2012, puis organiser un référendum pour que les Aultois soient bien informés et puissent émettre un choix par rapport à ce qu'il y aura sur ce site. »

que mi-janvier. » Réhabilitation des routes et voiries internes au camping ? « Nous commençons le tout-à-l'égout. 15 parcelles seront équipées pour la saison. Nous n'allons pas refaire la voirie avant. Elle est d'ailleurs aux normes. » Enfin, les tarifs pratiqués seraient trop élevés par rapport aux souhaits du conseil. Michel Andrieux affirme être habilité à en décider : « C'est moi le gérant ! Il ajoute : Vu l'état du camping quand je l'ai repris, il est lamentable que l'équipe municipale donne des leçons. C'était à peine digne d'un camping à la ferme. Nous avons néanmoins maintenu les deux étoiles. Il y a un an, lors d'une réunion avec Mme Sueur, M. Paris, Mme Trotereux et M. Richard. Il était même question qu'ils abandonnent le camping de la Chapelle ! C'est scandaleux de tenter aujourd'hui de séduire l'opposition, qui ne voulait pas de la délégation, en se retournant contre nous. C'est purement politique, à l'approche d'élections qu'ils ont peur de perdre. Des engagements ont été pris. Nous avons signé pour 15 ans et nous les ferons. »

L'équipe municipale a voté la résiliation de la délégation de service. Une bataille juridique pourrait donc s'enclencher.